

COMPTE-RENDU DU CTL DU 22 MARS 2017

Il s'agissait de la seconde convocation du CTL.

Solidaires, la CGT, la CFDT et Force Ouvrière ont décidé collectivement le boycott du CTL du 10 mars (1ère convocation), suite à la mise en œuvre du nouveau règlement intérieur du comité technique local.

Ce nouveau règlement intérieur prévoit de diminuer les autorisations d'absence allouées pour la préparation et le compte-rendu de la réunion et de ne plus rembourser les frais de déplacements des élus suppléants.

Après le boycott de la 1ère convocation, les élus CGT ont décidé de siéger le 22/03 pour manifester leur opposition à cette décision inique.

Après lecture des déclarations liminaires de Solidaires et de la CGT, le Directeur a répondu au sujet du nouveau règlement intérieur du CTL, qu'il ne faisait que décliner les décisions nationales, mais qu'il n'y a aucune précipitation de sa part, d'appliquer ce nouveau règlement intérieur sur le plan local. Il a fait remarquer que les règles sont beaucoup moins draconiennes que celles du règlement intérieur du comité technique de réseau.

Présentation du budget 2017 (pour information) :

Pour répondre aux remarques sur la baisse du budget de 2013 à 2016 de – 14,5%, évoquées lors de la lecture de notre déclaration liminaire, la Direction a précisé que la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) était en fait de 21% et ce, depuis exactement 2012. Certes, des économies ont été faites, mais sur certains postes, car le but était de préserver les postes relatifs au confort des agents. Ainsi, la part « agents » et la part « locaux » ont bien été dissociées.

Des coupes sombres ont été effectuées en matière de financement pour la lutte contre le terrorisme, les frais de contentieux, les départs Outre-Mer (car moins de demandes des agents).

Des abondements ont été accordés pour les frais de déménagement et le serveur vocal SVI ; un abondement hors DGF a été accordé pour le financement des aménagements liés à l'ASR (adaptation de structures et du réseau) et le marché de vidéo-surveillance.

Les loyers : La CGT a fait remarquer que le poste de dépenses « loyers » affichait une diminution de 45595€ par rapport à l'année 2015, et dans un même temps, les documents de travail annonçaient une économie de 135 000€ suite à la fermeture des trésoreries de Tournan, Guignes, La Ferté-Gaucher, Lizy-Sur-Ourcq. Il a été demandé des précisions sur ces chiffres et de détailler ce poste de dépenses.

La direction a indiqué que la dépense afférente aux loyers est en diminution.

La DDFIP dispose de 13 sites locatifs, ce qui correspond au montant de loyers de 1 314 295€, c'est-à-dire tous les sites (y compris les parkings et loyers des services sociaux). Ce montant comprend également les sites fermés depuis le 01/01/2016 (il s'agit de la trésorerie de Château-Landon, de la Chapelle-La-Reine et de Saint-Fargeau-Ponthierry) car un loyer a été payé jusqu'au 1er trimestre 2016.

Ce montant comprend notamment les loyers suivants : Sénart (557 306 €), Claye (98 704 €) et Bussy St Georges (122 275 €).

Elle a ajouté par ailleurs que vider un site, coûte cher ! 50000€ pour le reliquat de loyers, les frais de déménagement et les frais de retrait des guichets, alarmes et pilons.

L'économie affichée de 45 595€ correspond à l'exercice 2016. En revanche, l'économie totale des loyers (exercice 2017) suite à la fermeture au 01/01/2017 des 5 trésoreries sera, en fin de compte de, 185 000€.

La Direction compte également sur le déménagement de la trésorerie de Montereau-Fault-Yonne (qui a rejoint le CFP de Montereau rue E. Thibault) pour réaliser des économies en termes de loyers, fluides et frais de ménage.

L'OPHLM serait intéressé par les anciens locaux de la trésorerie de Montereau (et La Poste par ceux de la trésorerie de Brie-Comte-Robert).

Elle a ajouté qu'il a été effectué un investissement dans des fauteuils ergonomiques ; une dotation régulière du matériel informatique (5% de la DGF) a été réalisée au cours de l'année 2016 : 10 PC, 500 écrans, 80 portables (pour 2017 : acquisition de 550 écrans de 22 pouces). S'agissant des frais de bouche, ils ont été financés par la carte Achat.

En réponse aux questions de la CGT au sujet du contenu des frais bancaires, de la prise en charge de la prime de restructuration et de service (PRS), et de la standardiste malvoyante de la cité administrative de Melun, la Direction a répondu que les frais bancaires correspondaient aux frais liés au TPE (terminal de paiement), la PRS n'était pas incluse dans le budget DDFIP mais elle a fait l'objet d'un abondement particulier.

S'agissant du standard, le financement est prévu pour l'opérateur Braille, en revanche, celui de l'Autocom est bloqué par la Préfecture et la Centrale.

Formation professionnelle : bilan départemental 2016 et plan local de formation 2017 (*pour information*) :

Pour la Direction, un gros investissement en matière de formation est fait lors des changements de filière ; elle a reconnu que le travail à distance nécessitait des besoins en formation plus importants. Mais elle comptait sur les agents expérimentés pour aider les collègues affectés dans le service.

Il est prévu un accompagnement des agents travaillant à distance. Une évaluation sera faite pour les deux filières à la fois sur les formations et le pilotage des agents.

Un groupe de travail sera envisagé sur ce point.

La CGT a demandé quels sont les sites disposant d'un poste E-formation .

La Direction a indiqué que sur les 12 RAN, 20 ordinateurs ont été mis en place pour la E-formation . Il était par ailleurs laissé à la discrétion du site, d'utiliser les boxs lors de la fermeture au public les après-midi. Mais une réponse plus précise des sites concernés nous sera donnée ultérieurement.

Suite au transfert du traitement des remboursements de crédit de TVA en circuit long du PCE vers le SIE, nous avons demandé si des formations étaient prévues pour les agents du SIE.

La Direction a répondu que le transfert des tâches ne se fera qu'au mois de mai ou de juin après les stages qui auront lieu courant mai.

Elle a profité pour nous dire que les délégations de signatures seront élargies à 100000€ dans les SIE (pour CIR et CICE également).

Transfert de siège du service de publicité foncière de Fontainebleau au 1^{er} mars 2017 vers le SPFE de Melun (*pour information*) :

Une nouvelle dénomination est donnée au SPFE de Melun : le SPF « Melun 1 » et au SPF de Fontainebleau : « Melun 2 ». La fusion juridique des 2 SPF n'interviendra qu'au cours du dernier trimestre 2017.

Bien évidemment, il s'agit pour la Direction une mesure de simplification et d'efficacité.

Elle a précisé que sur les 7 agents du SPF de Fontainebleau, 2 ont choisi de suivre leurs missions sur la RAN de Melun, par voie de détachement ; les 5 autres ont été maintenus sur place, dans leurs locaux actuels (et ils gardent leur affectation sur la RAN de Fontainebleau, fiscalité personnelle) ; ils travailleront à distance pour le SPF de Melun .

La CGT a fait remarquer que la préoccupation des agents de Fontainebleau, maintenus sur place, était de le demeurer. Aussi, suite au départ à la retraite de 2 agents, elle a demandé quel sera le sort des autres agents en termes de garantie de maintien à la résidence.

Après avoir annoncé qu'il ne fallait pas « se cacher derrière son petit doigt », la Direction a voulu être rassurante et a répondu que la répartition des tâches selon la localisation des agents n'était pas un problème avec le travail à distance. Il était toujours possible de s'organiser pour permettre aux agents de rester sur place, mais ... sous réserve d'une taille critique atteinte par le service.

Désignation des SIE de Meaux et de Melun pour recouvrer les droits et pénalités dus à raison d'une déclaration ou d'un acte déposé ou qui aurait dû être déposé au titre de la publicité foncière et de l'enregistrement (*pour avis*) :

Le recouvrement de certaines créances en matière d'enregistrement et de publicité foncière continuera d'être assuré par

les SIE de Meaux et de Melun.

Les fonctionnalités de l'application FIDGI ne permettent pas de prendre en charge l'édition des avis de mise en recouvrement des insuffisances d'acomptes sur successions. Pour l'instant, il n'est donc pas possible de gérer la taxation lors de dépôt de déclarations de succession complémentaires par les notaires.

Une nouvelle version de FIDGI est en cours. Fin 2017, l'enregistrement des taxations complémentaires sera possible.

Vote CGT : Abstention.

Mise à jour du règlement intérieur du Comité Technique Local (*pour avis*) :

Nous ne sommes pas revenus sur les débats que nous avons eus en début de séance et nous sommes passés directement au vote.

Toutes les organisations syndicales présentes : *CGT, FO et CFDT ont voté CONTRE* ce nouveau règlement intérieur du CTL (après la lecture de sa déclaration liminaire, et une discussion au sujet du règlement intérieur, Solidaires a fait le choix de quitter la salle).

En questions diverses, la CGT a soulevé le problème de l'accueil de Meaux, plus particulièrement, la décision précipitée de la Direction de détacher, avant la campagne d'impôt sur le revenu, l'inspectrice affectée actuellement à l'accueil, au SPFE de Meaux.

Suite à l'annonce de la mise en place du Service d'Informations aux Agents (SIA) en Seine et Marne en 2018, nous avons demandé à avoir des informations complémentaires sur ce service.

La Direction a indiqué qu'il s'agira d'une plate-forme d'informations (téléphonique et internet) à vocation nationale, en matière de ressources humaines. Mais, pour l'heure, les contours de ce service n'étant pas encore précisés, elle ne pouvait donc pas apporter d'autres informations.

Ce service sera installé dans les locaux du 22 bld chamblain à Melun (anciennement locaux des brigades, BCR et cellule informatique). L'effectif sera d'environ 50 agents et sera mis en place en juin 2018.

Pour clôturer ce CTL, le Directeur a annoncé un CTL spécial restructuration avant l'été, et particulièrement sur la spécialisation du recouvrement des trésoreries mixtes (réaménagement des trésoreries mixtes : le recouvrement IR ira dans les SIP concernés, et ces trésoreries seront requalifiées en SPL), la poursuite de la prise en charge des EHPAD suite à la fermeture des trésoreries, enfin l'évolution du CDIF de Meaux au 01/01/2018 ainsi que l'annonce des prochaines fermetures de trésoreries.

Les élus CGT Finances Publiques 77 : Risacher Sylvie, Dadouche Karine, Boruta Edith, Marinho Maria et Patrice Bazir.